

# L'in Sud mersible

Journal de liaison des Centres de tri

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envierges 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

Octobre 2006

## Les CTC doivent hausser le ton !!!

E  
D  
I  
T  
O

Les uns après les autres, les CTC sont disséqués, auditionnés, réorganisés, restructurés, transformés ou tout simplement fermés. Depuis début 2004 et l'annonce de Cap Qualité Courrier, les personnels se demandent à quelle sauce ils vont être mangés. Cette inquiétude sur l'avenir est le lot de tous les agents et la direction du courrier ne fait rien pour rassurer, bien au contraire. Elle laisse filtrer au compte-goutte les informations, met une pression sur chaque agent, change les horaires, supprime des emplois. Ici une PIC, là une PPDC, là circulez il n'y a plus rien à voir. Cette politique est présentée comme inéluctable. Les méchants concurrents sont à nos portes, prêts à bondir, il faut faire des efforts et accepter d'être réorganisés, trimballés, déplacés sur le grand échiquier des restructurations. Et vous avez encore de la chance !!! Il n'y aura pas de licenciement puisque le grand patron l'a promis.

Ce discours sans cesse rabâché heurte profondément le personnel qui, depuis toujours, a pour habitude de faire son travail consciencieusement, d'assurer une qualité de service et de remplir ses missions de service public avec des salaires qui sont loin d'être suffisants et sans réelle reconnaissance. Tous les acquis obtenus depuis des années (service actif, régimes de travail, volant de remplacement, effectifs, environnement social) volent en éclats au rythme des réorganisations. Les 2 nuits sur 4 sont remises en cause partout, les horaires et les régimes de travail sont chamboulés. Tout est fait pour des horaires adaptés en fonction des flux de trafic. Les heures de prise en charge du courrier sont avancées, avant midi dans certains départements. La mécanisation, qui devrait alléger et améliorer les conditions de travail, les aggrave considérablement (bruit, poussière, asservissement à la machine). Les gains de productivité engrangés par La Poste et réalisés par les agents (bénéfice de 557 millions d'euros en 2005) ne rapportent rien au personnel. *La structure fonctionnelle des PIC prévoit qu'il y aura encore 50% du personnel en classe I à l'horizon 2010.* Face à ces bouleversements, des luttes locales ont lieu au moment où les centres sont restructurés (Laval, Bourg-en-Bresse, Auch, Brest, Valence). Toutes ces luttes locales sont nécessaires pour lutter pied à pied contre les projets des directions. Mais pour gagner sur nos revendications, il s'agit de hausser le ton par un mouvement d'envergure nationale. Cette action nationale, que nous souhaitons la plus unitaire possible, n'est pas une fin en soi. Elle devra trouver son prolongement dans un mouvement coordonné qui s'inscrit dans la durée.

**Les personnels des centres de tri ont largement montré par le passé qu'ils avaient une capacité de résistance et de mobilisation. Cette force de frappe doit être mise au service de tous pour gagner sur nos revendications :**

- **Opposition à CQC et aux réorganisations qui en découlent**
- **Maintien des CTC départementaux**
- **Création d'emplois et volant de remplacement à 25%**
- **Suppression des horaires atypiques, maintien des 2 nuits sur 4**
- **Le II.1, grade de base et l'équivalent pour les reclassés**
- **Bonifications retraite pour partir à 55 ans à taux plein**
- **Heure de nuit à 3 euros**
- **Deux échelons en fin de carrière pour tous**
- **Réduction du temps de travail à 32 heures (28h en nuit)**
- **Un 13ème mois pour tous**

## Les 28 PIC annoncées officiellement

Strasbourg  
Mulhouse  
**Lorraine**  
**Val-de-Loire**  
Lyon  
Gonesse  
Wisous  
**Lognes (77)**  
Lille  
Chalons-en-Champagne  
Clermont-Ferrand  
**Poitiers**  
La Rochelle  
**Toulouse**  
Rodez  
**Bordeaux**  
**Pau**  
Creil  
Amiens  
Arras  
Valence  
Saint-Etienne  
**Montpellier**  
Perpignan  
**Bois d'Arcy (78)**  
Rouen Madrillet  
**Bourges**  
Orléans

En gras, les créations, pour le reste, il s'agit de la transformation des centres existants.

## Valence CTC : réorganisation sans précédent.

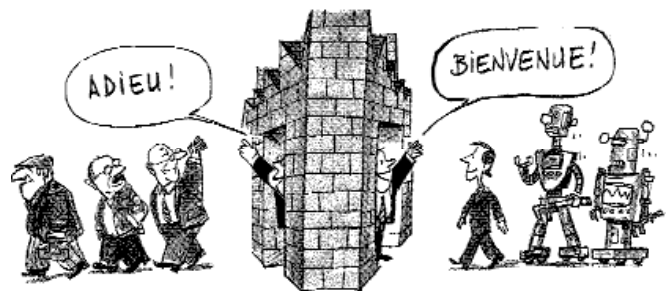
Après l'annonce en mai de la transformation de Valence CTC en PIC Vallée-du-Rhône, la direction du centre surfe sur cette nouvelle appellation pour mettre en place un nouveau cadre d'organisation. Cette réorganisation touche particulièrement le personnel de nuit, puisque ce sont 21 personnes qui vont devoir quitter leur régime de travail à partir du 15 juillet.

Actuellement, il y a 51 agents en 2N/4, 10 agents en DLM et 25 agents en 22h-6 h. Ce qui doit se transformer en 40 agents en 2N/4, disparition de la DLM et 51 agents en 22 h-6 h. Pour cette dernière brigade, le cycle change : de service sans dimanche, elle devrait faire 2 dimanches sur 7. Cette réorganisation n'est pas liée à l'implantation d'une nouvelle machine ni à une perte de trafic, elle est, dixit le DETAP, un simple réajustement. Pour les négociations le cadre était étroit. Le directeur déclarait : la 2N/4 et la DLM ne sont pas négociable, seul le cycle de travail de la 22h-6h peut être amélioré !

Devant une telle attitude la section SUD PTT de Valence a refusé de s'asseoir à la table de négociation. Une grève le 23 juin a rassemblé 55% du personnel (80% de grévistes en nuit). Après plusieurs AG le personnel attend la rentrée pour envisager de nouvelles actions. Le report des changements de service est consenti à titre personnel à septembre. La réorganisation prévoyait pour les brigades de jour de faire une

semaine le matin et une semaine l'après midi au lieu de l'alternance quotidienne. Cette proposition s'appuyait sur le fait de se mettre en règle avec le code du travail qui prévoit un repos quotidien de 11 heures minimum (les brigades finissant à 19 H 30 et commençant à 5 H 30 n'ont que 10 H de repos).

Enfin le DETAP maintient l'alternance quotidienne mais il soumet à signature un accord dérogatoire au code du travail. Celui-ci sera déposé à la direction du travail et au greffe du conseil des prud'hommes. Que cache cette proposition en sachant qu'à La Poste le repos quotidien s'entend entre 0 H et 24 H et que des mesures dérogatoires existent au niveau européen pour les entreprises qui ont des missions de service public ?



## PIC Lorraine : Le CTP de création a eu lieu

Le Comité Technique Paritaire (CTP) de création de l'entité PIC lorraine a eu lieu le 15 septembre 2006. Selon la direction, la tenue de ce CTP permettra de muter les agents en fonction de leurs choix horaires. Les agents seront affectés au gré de la montée en puissance de la PIC (du 1 décembre à fin avril 2007). Ils recevront une formation (de 4 à 6 semaines) avant le démarrage. La direction communique ensuite le nombre d'agents ayant accepté un poste à la PIC : 80 agents de Nancy, 174 agents de Metz, 9 de Epinal CT et 9 du Grand Public de la Moselle (il manque encore 100 à 150 "volontaires" et la DOTC n'hésite pas à supprimer des brigades devant le peu de candidat-es).

SUD a rappelé que les agents avaient 3 mois pour revenir en arrière si les postes proposés ne conviennent pas. SUD a lu une déclaration préalable dénonçant les fermetures de Nancy, Metz (malgré les

promesses de Bailly !!!) et la transformation d'Epinal en PPDC avec la disparition de 200 emplois sur la DOTC. Ce coup porté à l'organisation de La Poste et au service public a des conséquences lourdes pour le personnel : des conditions de travail dégradées avec perte des régimes de travail souhaités par les agents (les horaires de navette ne correspondent même pas aux horaires de brigade), une surveillance par caméra, des ports de badge, des mobilités forcées si l'on veut conserver des horaires de nuit, une anxiété et une incertitude du personnel sur l'avenir.

Par ailleurs, les agents sont contre la polyactivité imposée. La Poste enfonce même le clou en demandant aux agents de s'engager sur la PPDC de Nancy Sud sans avoir les horaires ni les fonctions. Il est impossible d'aller au Grand Public ou aux services financiers.

Dans la plupart des centres courrier, le produit sera livré plus tard d'où une remise plus tardive aux usagers. Les heures de levée des boîtes seront avancées également dans la majorité des établissements.

Le dispositif social d'accompagnement, auquel SUD s'est opposé, ne répond pas aux souhaits du personnel et les dispositions financières, même revues un tant soit peu à la hausse après les différentes actions, sont largement insuffisantes.

**Le vote sur la création de l'entité :**  
7 POUR (Poste), 3 CONTRE (2 CGT et 1 SUD) et 4 ABSTENTIONS (2 CFTD, 1 FO, 1 CFTC).

Un autre CTP aura lieu le 25 octobre pour évoquer tous les autres aspects du dossier (horaires de travail, effectifs, fermetures de Metz et Nancy CTC, usagers). Affaire à suivre...

# Avis de tempêtes

## **Bourg-en-Bresse CTC : Un plan social au goût amer**

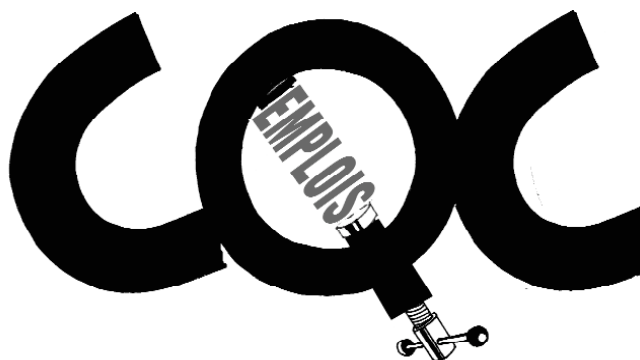
Depuis l'annonce de la fermeture définitive de Bourg CTC pour 2008, les 180 agents vivent dans l'angoisse de l'avenir. Ceux qui pourraient partir à la retraite sont, avec la réforme de 2003, touchés par l'augmentation des annuités et par la décote. Ceux qui optent pour un reclassement se voient proposer la distribution à 90%. La direction parle d'un très bon projet d'accord mettant en avant les presque 4000 euros réservés aux volontaires partant à la distribution. Mais que représente cette somme au regard du changement d'emploi, changement d'horaire et de lieu de travail ? Comment des agents ayant une réelle ancienneté au CTC pourront-ils s'adapter pour devenir rouleur à la distribution, surtout dans le contexte de restructurations avec le projet "facteurs d'avenir" ? La direction refuse toujours d'aligner le montant des indemnités (éloignement, trajet) au minimum sur l'accord "Lorraine". Elle refuse également de communiquer le montant de l'enveloppe dont elle dispose pour la fermeture de Bourg. Enfin, elle pratique le chantage en menaçant d'imposer un relevé de conclusions nettement plus défavorable en cas de non-signature d'accord. Celle-ci veut aller très vite pour parvenir à un accord social de peur d'un renouvellement de la grève quasi-totale de décembre 2005. C'est ainsi qu'elle multiplie les réunions bilatérales avec les organisations syndicales. SUD estime que les revendications du personnel sont suffisamment connues et refuse dorénavant cette pratique. Toutes les organisations syndicales souhaitent être reçues ensemble depuis début septembre, la direction refuse. Les postiers de Bourg sont en colère, bientôt privés d'emploi avec des indemnités qui sont loin d'être à la hauteur du préjudice. Une première grève le 22 septembre appelée par SUD, CGT, FO et CFDT a été suivie par 72% du personnel qui décidera du prolongement de celle-ci après le CTP qui se tiendra le 26 septembre à Annecy.

En juin 2004, la direction annonçait un calendrier par étape de la perte de la totalité du TG1 et TG2 au profit du Mans. Elle annonçait également la fermeture du CTC pour juin 2005. A cette époque le centre comptait 115 agents. Puis en juin 2005, nouveau coup de théâtre : la DOTC, à grand renfort médiatique, annonce la pérennité du centre de tri de Laval qui devient PPDC avec le maintien de 75 agents sur place, dont 15 téléopérateurs. La DOTC annonce aussi l'installation de machines les plus modernes du monde (1 SROT et 2 MTP). Le même jour, les organisations syndicales sont convoquées et le TG1 sera même basculé vers Nantes Belem pour assurer les Espaces Temps Communication (ETC). Malgré cette annonce, le personnel qui se sent méprisé depuis un an a envie de savoir où il va, quels emplois réels, quelles conditions de travail et pour combien de temps ? L'automne 2005 sera donc une phase de mobilisation du personnel (plusieurs grèves, blocage du centre) à l'initiative de SUD et CGT. Ce n'est qu'en décembre 2005 que la direction présente deux scénarios, dont un complètement inacceptable comme par hasard. Elle organise une consultation du personnel pour l'attribution des postes, propose un volet social d'accompagnement sur la base du BRH de février 2002 pour une mise en place le 3 juillet 2006. Le CHS-CT et le CTP seront boycottés et la pression du personnel conduira le chef d'établissement à augmenter les indemnités : 500 euros (au lieu de 300) liés à la polyactivité mais toujours

soumis à la signature d'un accord et une prime supplémentaire de 500 euros (non soumise à accord). Sur le reste, rien ne change. Il y a toujours - 50 emplois (déjà réalisés), la fin des deux nuits sur quatre et un régime de 4 nuits sur 7, la polyactivité pour tous. La méthode de la direction est celle qui va s'appliquer partout : on vide le centre de son contenu, on met la pression sur les agents pour les inciter à partir en créant le doute, on joue sur la concurrence nuit/jour, on tente de diviser les organisations syndicales pour aboutir à un accord dans lequel seule la direction s'y retrouve. Deux ans de tractations, d'informations, de contre-informations, de démentis pour, au final, supprimer 50 emplois, supprimer les deux nuits sur quatre et instaurer la polyactivité pour tous. Pourtant, fin juillet et contre toute attente, la CGT signera cet accord. Malgré des actions réussies, le centre est petit et la coordination des services pas toujours évidente. Depuis le début, des agents sont partis (en retraite, mutés ou nommés téléopérateurs) sans être remplacés, si ce n'est par des CDD. Le nombre de positions de travail variant au fur et à mesure de ces départs et de la perte de trafic, il devient très difficile de créer le rapport de force nécessaire pour lutter contre la casse du centre. Pour autant, le personnel ne se résigne pas. Une nouvelle grève le vendredi 15 septembre 2006 rassemblera 85% de grévistes à la production (70% en nuit et 100% en jour). Même les cadres se sont mobilisés... L'exemple de Laval CTC est éclairant et montre concrètement ce qui va se passer dans la plupart des centres.

## **Laval CTC devient Laval PPDC**

Les luttes locales, bien que nécessaires, ne suffiront pas à faire plier la direction. CQC est un dossier national et la réponse doit aussi être nationale sinon nous allons passer les uns après les autres à la moulinette des restructurations.



# Avis de tempêtes (suite)

## Auch CTC : On se moque du personnel !

Le personnel du centre de tri d'Auch déjà très touché par l'annonce de la création de la PIC de Castelnau d'Estretfonds (31), refuse les scénarios proposés par la direction du centre. Ces scénarios suppriment les régimes de travail actuels (2 nuits sur 4, brigades de jour, repos). Ils auront des conséquences négatives sur nos vies de famille et notre santé. Le projet de réorganisation Calibrage V2 fait partie intégrante du projet d'industrialisation du courrier CQC.

Les agents d'Auch CTC, qui vont devoir à l'horizon 2008 se construire "un autre avenir", avec l'ouverture de la PIC, refusent que l'on touche à quoi que ce soit dans la période, alors que tout va être de nouveau chamboulé lors de l'implantation de la future PIC. Le personnel n'a pas à subir la réorganisa-



tion forcée et menée dans la vitesse et la précipitation de Calibrage V2. Il est déjà difficile pour le personnel du centre d'avaloir la future perte du TG2 pour d'ores et déjà lui imposer la fin des brigades de nuit comme de jour. Devant le mépris affiché par la direction, les représentants du personnel ont claqué la porte des négociations et ont demandé officiellement au directeur de la DOTC de se déplacer sur le centre. Le jeudi 14

septembre, à l'appel de SUD, CFDT, CGT, 70% des agents en grève ont dit NON au nouveau règlement intérieur, à l'arbitraire et au chantage. A cette occasion, une lettre ouverte a été distribuée dans la matinée devant la poste d'Auch Gambetta aux usagers de La Poste. La Préfecture du Gers, après avoir écouté les revendications du personnel, doit contacter la direction du courrier de La Poste et transmettra les revendications au ministère.

Le personnel demande l'injection d'emplois et des moyens suffisants jusqu'à la mise en place de la nouvelle PIC. Les organisations syndicales ont décidé de déposer des préavis de grève à tour de rôle. La direction doit revoir sa copie et remettre des moyens au centre de tri.

## La DOTC Hte Bretagne travaille pour Nicole Notat

### Cahors CTC : contre la suppression de la nuit

Comme pour Auch, la direction profite de l'annonce de la nouvelle PIC de Toulouse pour modifier, voire supprimer la nuit sur le centre. SUD et CGT demande le report de cette réorganisation jusqu'à l'ouverture de la PIC. Une réunion a lieu le 14 septembre. Après suspension de séance et coup de fil au DOTC, le directeur du centre jette l'éponge à 15h45. Un syndicat non représentatif au CTC annonce par téléphone à certains agents la nouvelle à 14 heures. Etonnant non ???

Surprise dans les côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine ! Nos syndicats viennent d'être informés qu'ils sont invités à une rencontre dans le cadre d'un audit de responsabilité sociale diligenté par la société VIGEO, à la demande de La Poste. L'objectif est "d'évaluer le niveau de prise en compte des attentes des parties prenantes et de connaître leur point de vue dans le domaine du dialogue social et des thèmes classiques des ressources humaines". VIGEO, VIGEO ??? Mais oui, on se disait bien qu'on avait déjà entendu ce nom. Ce ne serait pas la boîte d'audit créée par une certaine Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT ? Et combien ça coûte cette petite gâterie ?

### Service actif : où en est-on ?

Nous sommes intervenus plusieurs fois auprès de La Poste sur l'arnaque qui consistait à différencier les limites d'âge pour la retraite selon que l'on soit en centres de tri (62 ans) ou à la distribution (60 ans). En effet, avec la réforme Fillon de 2003, il est institué une décote sur le montant de la retraite lorsque l'on n'a pas le nombre d'années nécessaires pour avoir une retraite à taux plein. Cette décote se met en place entre 2006 et 2020. Ce prolongement de la limite d'âge à 62 ans pour les CTC sera un manque à gagner pour les personnels. La Poste répond qu'elle est intervenue auprès des pouvoirs publics pour faire paraître un décret allant dans le sens d'une limite d'âge à 60 ans pour tout

agent ayant travaillé 15 ans dans un service dit actif. Ce ne serait que justice. Le service actif ayant déjà été mis à mal par le dispositif Fillon de 2003.

Nous avons donc appelé le ministère de l'industrie sur la question de l'âge limite. Celui-ci a fait un projet de décret ramenant l'âge à 60 ans et alignant ainsi le personnel des centres de tri sur celui de la distribution. Cela ne veut pas dire que tout est réglé pour autant, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère du Budget.

SUD revendique l'octroi de bonifications retraite (1 an tous les 7 ans) pour les années passées en centre de tri (et PPDC) afin de pouvoir partir à la retraite à partir de 55 ans et à taux plein.

**Dernière minute :** nous venons d'apprendre qu'il se passe la même chose dans d'autres DOTC (Midi-Pyrénées Sud, Aquitaine Nord).

Lorsque la CFDT s'occupe du dialogue social, on craint le pire...